



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 avril 2019

Français
Original : anglais

Session annuelle 2019

Du 30 mai au 7 juin 2019, New York

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Audit interne et investigation

Fonds des Nations Unies pour la population

**Rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation
sur les activités du FNUAP
en matière d'audit interne et d'investigation en 2018**

Addendum

**Opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des
risques et de contrôle du FNUAP**

Résumé

Selon l'opinion de la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, basée sur le périmètre d'intervention l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP, demandent « quelques améliorations nécessaires », ce qui signifie que ces processus ont été conçus adéquatement et fonctionnent efficacement, mais peuvent être améliorés pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de l'entité ou du domaine soumis à audit seront atteints. Aucun des problèmes identifiés n'a toutefois été considéré comme pouvant fortement compromettre la réalisation de ces objectifs.

I. Opinion

1. L'opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP est donnée conformément à la décision du Conseil d'administration 2015/13 de juin 2015.

2. Selon l'opinion de la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation, basée sur le périmètre d'intervention, l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP demande « quelques améliorations nécessaires », ce qui signifie que ces processus ont été conçus adéquatement et fonctionnent efficacement, mais peuvent être améliorés pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de l'entité ou du domaine soumis à audit seront atteints. Aucun des problèmes identifiés n'a toutefois été considéré comme pouvant fortement compromettre la réalisation de ces objectifs.

II. Responsabilités de l'Administration du FNUAP

3. L'Administration du FNUAP est chargée de concevoir et de maintenir en place les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de veiller à leur fonctionnement efficace. La responsabilité du Bureau se limite à l'évaluation indépendante de l'adéquation et de l'efficacité de ces processus.

III. Critères appliqués à l'évaluation de l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne

4. Le Bureau a utilisé le dispositif de contrôle interne de 2013 et le cadre intégré de gestion du risque institutionnel du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway, adopté par le FNUAP pour former la base de son dispositif de contrôles internes et de processus de gestion du risque institutionnel, respectivement – comme principaux critères pour l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne afin de procurer une assurance raisonnable que les objectifs du FNUAP dans les catégories suivantes seront réalisés:

- (a) *Stratégie* : accomplissement du mandat du FNUAP et réalisation des objectifs de son plan stratégique ;
- (b) *Opérations* : efficacité et efficience des opérations du FNUAP, y compris (i) objectifs de performance opérationnelle et financière ; (ii) conformité des dépenses aux fins auxquelles les fonds étaient destinés ; et (iii) protection des actifs contre les pertes ;
- (c) *Établissement des rapports*: fiabilité des rapports (i) financiers et (ii) non financiers, internes et externes, du FNUAP ; et
- (d) *Conformité* : respect du cadre réglementaire du FNUAP, tel qu'il est établi dans son mandat législatif, ses instructions, ses règlements, ses politiques et ses procédures

IV. Périmètre des activités d'audit et autres sources de données factuelles prises en compte dans la formulation de l'opinion

5. L'opinion se fonde sur (a) les audits des bureaux de terrain; et selon leur pertinence, (b) les audits conjoints d'activités conjointes des Nations Unies, conclus entre le 1er janvier

et le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités du FNUAP en matière d'audit interne et d'investigation en 2018 (DP/FPA/2019/6, sections IV et VI, et Annexe 2).

6. Tous les audits du Bureau des services d'audit et d'investigation ont été menés conformément aux politiques que le Bureau est tenu de respecter : la politique de contrôle, le règlement financier et les règles de gestion financière, le statut et le règlement du personnel, et les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.¹

7. Afin de formuler son opinion, le Bureau des services d'audit et d'investigation a examiné, selon qu'il convient, d'autres sources d'éléments probants, notamment : (a) les connaissances cumulées en matière d'audit acquises des audits menés par le Bureau au cours des années précédentes, qui sont considérées pertinentes ; (b) les résultats de l'évaluation des risques à des fins d'audit en 2018, effectuée en appui de l'élaboration du plan d'audit pour 2019 ; (c) le degré d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes au 31 décembre 2018 ; (d) les problèmes systémiques relevés dans les investigations achevées en 2018 ; (e) les constatations intérimaires mentionnées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU dans sa lettre d'observations intérimaires l'audit des états financiers du FNUAP pour 2018, en date de février 2019 ; (f) les résultats des audits d'exécution nationale réalisés à la demande de l'Administration et achevés en 2018 ; (g) les résultats des auto-évaluations de contrôle achevées par de nombreux bureaux de pays et bureaux régionaux ainsi que certaines unités administratives du siège en février 2019 ; (h) les rapports d'assurance de tierces parties obtenus par l'Administration concernant les dépositaires de placement, la gestion des sous-traitants, ainsi que des services d'hébergement et de gestion des systèmes de messagerie et de collaboration ; et (i) les résultats des évaluations des risques stratégiques et des risques de fraude effectuées dans le cadre du processus de gestion du risque institutionnel mis en place par l'Administration, selon leur disponibilité au moment de la préparation de la présente opinion.

8. Les audits et les autres sources de données probantes examinés pour formuler l'opinion concernent les activités menées par le FNUAP en 2017 ou les années précédentes et pendant le premier trimestre de 2018. Des travaux d'audit supplémentaires, en 2018 ou avant, auraient pu mettre en évidence d'autres problèmes et avoir un impact sur l'opinion rendue.

9. En 2018, comme les années précédentes, le FNUAP a sous-traité des fonctions importantes à d'autres organismes du système des Nations Unies, notamment : (a) certaines activités de gestion des ressources humaines ; (b) la préparation des états de paie et le paiement de son personnel et du personnel engagé sous contrat de service ; (c) le traitement des paiements ; (d) la gestion de trésorerie ; et (e) l'hébergement et la gestion du système de planification des ressources de l'organisation. L'administration du FNUAP s'est fiée aux activités de contrôle de gestion et de contrôle fiduciaire menées par les organisations auxquelles ces fonctions ont été confiées en sous-traitance, en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité de leurs processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Ces fonctions sous-traitées ne sont pas incluses dans l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation.

10. De plus, le FNUAP sous-traite d'importantes fonctions de technologie de l'information et des communications, dont l'hébergement de systèmes essentiels (email, stockage de données), à des prestataires de services tiers. L'Administration du FNUAP a obtenu des rapports d'assurance de tierces parties sur l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne concernant la gestion des pare-feu et de la vulnérabilité, l'entretien de l'infrastructure technologique et les services

¹ Promulgué par l'« Institute of Internal Auditors » (IIA).

d'hébergement de sites Internet. Ces prestations ne sont pas incluses dans l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation.

V. Procédure suivie pour agréger les résultats des audits et évaluer les problèmes

11. Les résultats des audits entrepris par le Bureau des services d'audit et d'investigation et les autres sources factuelles prises en compte pour formuler l'opinion ont été agrégés par domaine d'audit et par processus, en suivant le cadre développé précédemment pour l'évaluation des risques à des fins d'audit, ainsi que pour la communication des principales constatations des activités d'audit interne et d'investigation.

12. L'impact potentiel des problèmes recensés sur la réalisation des objectifs du FNUAP dans les catégories détaillées au paragraphe 4 ci-dessus a été évalué en tenant compte : (a) des appréciations attribuées aux entités, aux processus, aux programmes et aux domaines couverts par les audits, pondérées en fonction de la valeur des dépenses vérifiées ; (b) de la nature et de l'importance relative des problèmes recensés, individuellement et collectivement ; (c) de leur cause première et de leur omniprésence ; (d) du profil de risque, déterminé en fonction des résultats de l'évaluation, par le Bureau, des risques à des fins d'audit, et de l'importance relative des processus concernés ; (e) du degré de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne concernant ces processus ; et (f) de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles compensatoires en place au siège ou au niveau des bureaux régionaux, qui pourraient contribuer à atténuer l'impact des problèmes constatés.

VI. Base de l'opinion formulée

13. Le Bureau des services d'audit et d'investigation a attribué l'appréciation « quelques améliorations nécessaires » à l'adéquation et à l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne du FNUAP, ce qui signifie que ces processus ont été conçus adéquatement et fonctionnent efficacement, mais peuvent être améliorés pour fournir une assurance raisonnable que les objectifs de l'entité ou du domaine soumis à audit seront atteints dans les catégories détaillées au paragraphe 4 ci-dessus.

14. Les principaux domaines d'amélioration qui ont abouti à cette opinion sont exposés ci-après :

A. Gouvernance et gestion des risques

Dispositif de contrôle intégré

15. Des progrès ont été faits en 2018 dans l'élaboration du dispositif de contrôle intégré. Le dispositif doit être finalisé, couvrant tous les processus de gouvernance et de gestion des programmes et des opérations, y compris les technologies de l'information et des communications. Ce dispositif doit également présenter avec clarté les principaux contrôles nécessaires pour minimiser les risques recensés pour chaque processus, les mesures de mise en œuvre connexes et la responsabilité de leur fonctionnement.

16. L'achèvement du dispositif de contrôle intégré et exhaustif constituera un outil utile pour permettre à l'Administration de mieux sensibiliser et aussi de former sur les exigences en matière de contrôle interne (en complément des efforts déjà en cours, notamment le questionnaire périodique d'auto-évaluation des contrôles) ; de mieux faire appliquer le principe de la responsabilité en matière de contrôles internes ; et de contribuer efficacement à la mise à jour du manuel des politiques et des procédures.

Gestion du risque institutionnel

17. L'Administration a continué à introduire des modifications dans le processus de gestion du risque institutionnel en 2018, en particulier dans la fonctionnalité du module de « système d'information stratégique » ('myRisks'), conçu pour documenter les évaluations des risques stratégiques et de fraude réalisées par les bureaux de terrain et les unités du siège. Ces modifications comprennent : (a) l'alignement du cycle de gestion du risque institutionnel avec l'année calendaire, pour permettre la comparaison avec d'autres rapports de l'organisation; (b) l'automatisation du calcul des notations de risque basé sur les probabilités ; (c) l'automatisation du déroulement du processus d'évaluation du risque ; (d) l'optimisation de la documentation des notations du risque attribuées ; et (e) l'utilisation d'une approche de gestion du risque différenciée pour des contextes ou programmes spécifiques.

18. Les progrès réalisés jusqu'à présent sont reconnus. Ce processus doit continuer à évoluer vers une maturité accrue. Cela nécessite de combler les lacunes en termes de compétences qui limitent la pertinence et l'efficacité des évaluations réalisées par les unités administratives et de mettre en place un processus d'assurance qualité centralisé plus rigoureux. Les activités planifiées en termes d'une politique exhaustive de gestion du risque institutionnel, du renforcement des capacités, de la formation et de la sensibilisation doivent être entièrement mises en œuvre.

Structure organisationnelle et effectifs

(i) Capacité des unités administratives

19. En 2018, la rapidité d'approbation et de mise en œuvre des bilans de structure organisationnelle et de l'alignement des effectifs s'est améliorée. Toutefois, les audits ont encore fait apparaître des cas particuliers de retards, qui ont une incidence significative sur les capacités et les compétences des unités administratives. La rationalisation du processus d'approbation doit se poursuivre et un soutien efficace doit être fourni aux unités administratives soumises à des exercices de réaligement en termes de gestion du changement, afin de s'assurer que les capacités restent adaptées à la mise en œuvre des programmes et aux besoins opérationnels.

(ii) Vacances de postes clés

20. L'Administration a poursuivi ses actions pour réduire le taux de vacance pour les postes clés vacants. Toutefois, les audits ont encore fait apparaître des cas spécifiques de bureaux de pays mettant en œuvre des programmes de taille importante et/ou complexes, où les postes clés n'étaient pas rapidement pourvus, privant ces bureaux de continuité en termes d'expertise essentielle, de direction et/ou de supervision.

Appui et contrôle du siège et des bureaux régionaux et du siège

21. Le contrôle de la gestion (la « deuxième ligne de maîtrise ») au siège et dans les bureaux régionaux a été amélioré, avec la mise en œuvre de processus supplémentaires de revue et le développement de rapports de gestion et d'exception appropriés. Le renforcement de la « deuxième ligne de maîtrise » doit être poursuivi – avec des mandats et directives clairs en ce qui concerne la nature, la portée et la fréquence des contrôles, l'automatisation et l'intégration des processus de supervision à l'aide du progiciel de gestion intégré, et en y affectant les ressources financières and humaine adéquates.

22. Afin de minimiser les risques émanant des déficits en termes de direction et de contrôle de gestion, l'appui et le contrôle par le siège et les bureaux régionaux des unités administratives concernées par des vacances de postes prolongées doivent continuer d'être accrus.

B. Contrôle interne

Gestion du programme

(i) Planification et mise en œuvre du programme

a. Gestion fondée sur les résultats

23. Les mesures mises en place avant 2018 par l'Administration sur la gestion axée sur les résultats ont commencé à faire leurs preuves, en permettant une planification et une mise en œuvre de programmes plus efficaces et un meilleur suivi des résultats. L'assurance qualité mise en place au niveau des bureaux régionaux dans le cadre du développement de programmes nationaux, l'établissement de procédures d'examen collégial entre pays homologues, et les outils de soutien aux bureaux de pays en matière de programmes sont des exemples de progrès accomplis.

24. Les cadres exhaustifs de ressources et de résultats de programmes, en complément des documents de programme nationaux, régionaux et institutionnels, doivent continuer d'être améliorés, pour mieux présenter : (a) les produits du programme ; (b) les indicateurs, ainsi que les données de référence et les cibles connexes ; (c) les jalons (les résultats intermédiaires) ; et (d) les estimations de ressources, en donnant des informations ventilées sur toutes les périodes du cycle du programme.

25. Ces cadres permettent une planification et une mise en œuvre plus efficaces des activités des programmes du FNUAP et de mieux suivre la progression en matière de réalisation des résultats attendus des programmes. Cela compléterait également le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou le Programme des Nations Unies pour l'assistance au développement, des matrices de résultats et de ressources à un niveau d'agrégation élevé.

b. Gestion des plans de travail

26. La gestion des plans de travail a continué d'être améliorée en 2018, avec l'introduction de la politique de gestion des plans de travail en août 2018 et, en cours d'année, la mise en place dans toutes les régions de l'envoi électronique des formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses (formulaires FACE) suite à la mise en place de la version plus perfectionnée du système global de programmation.

27. L'impact complet de l'introduction de la politique sur l'efficacité globale du processus de gestion des plans de travail sera évalué au cours des prochains audits, en particulier en ce qui concerne: (a) la ponctualité de la finalisation des plans de travail et leur niveau de détails ; (b) leur mise à jour régulière, en tenant compte des modifications importantes apportées aux activités prévues, aux budgets ou aux ressources; (c) la rationalisation accrue des budgets des plans de travail ; avec les documents fournis à leur appui ; et (d) du développement supplémentaire des compétences du personnel quant à l'utilisation du système global de gestion des programmes.

c. Contrôles de gestion financière des programmes

28. Les contrôles et les procédures de gestion financière des programmes ont été améliorés dans certains domaines, par ex. le calcul correct du coût des propositions de financement, des documents et plans de travail de projet, incluant tous les coûts directs et indirects nécessaires à la mise en œuvre des activités correspondantes.

29. Cependant, ils nécessitent d'être encore renforcés, avec une rigueur comparable à celle actuellement appliquée au budget institutionnel, notamment l'élaboration de budgets de plans

de travail détaillés et étayés, et un examen périodique des dépenses engagées ; et des rapprochements réguliers des chiffres budgétés et réels. Des contrôles renforcés doivent également être appliqués pour résoudre le problème du financement croisé entre les ressources de base et les activités de programme financées par les autres ressources.

30. Les efforts de transformation des TIC doivent intégrer les points (a) à (c) mentionnés ci-dessus dans l'élaboration du nouveau progiciel de gestion intégré.

d. Intervention humanitaire

31. Les goulots d'étranglement programmatiques et opérationnels constatés par le passé dans le domaine des activités d'intervention humanitaire ont été atténués. Par exemple, l'application des mécanismes de financement mandatés par le Conseil d'administration pour combler les déficits temporaires de financement. De plus, le FNUAP a joué dans nombreux bureaux de pays un rôle actif en tant que leader ou collaborateur de groupes interagences de coordination et de travail au sein des équipes de pays chargées de l'action humanitaire.

32. Il subsiste néanmoins des progrès supplémentaires à réaliser dans ce domaine. L'accès à un financement souple pour soutenir les efforts d'intervention et pour renforcer les capacités opérationnelles à court terme et les ressources humaines est nécessaire afin de garantir une mise en œuvre plus efficace et en temps opportun dans les contextes humanitaires. Dans ce contexte, les processus d'achat doivent être révisés afin de permettre cette rapidité d'action.

(ii) Exécution nationale

a. Capacité des partenaires d'exécution

33. Les évaluations de capacités examinées en 2018 montrent toujours la nécessité d'une documentation améliorée et plus approfondie de la capacité de gestion financière et programmatique des partenaires d'exécution, y compris leurs contrôles en matière de prévention des fraudes. Cependant, l'accent devra être mis sur la ponctualité des évaluations, pour aider à déterminer les modalités de transferts de fonds et l'ampleur des activités d'assurance à mener.

34. Le champ des évaluations futures doit être élargi pour refléter les nouvelles exigences, notamment en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles sur les bénéficiaires, et doit être approfondi dans le domaine de la gestion des chaînes d'approvisionnement. Davantage d'efforts devront également être consacrés à l'établissement de mesures proactives de renforcement des capacités, faisant l'objet d'un suivi régulier.

b. Suivi financier des partenaires d'exécution

35. Le suivi financier des partenaires d'exécution, afin de s'assurer que les fonds fournis sont utilisés pour les objectifs définis, conformément aux plans de travail et budgets approuvés, est un domaine nécessitant une attention constante. En particulier, il requiert un renforcement des procédures, de la méthodologie, de la profondeur et de la portée des vérifications ponctuelles et de leur documentation.

36. En général, les capacités et compétences du personnel impliqué dans la gestion des partenaires d'exécution doivent être renforcées.

(iii) Gestion des chaînes d'approvisionnement

37. L'appui aux pays de programme continue d'être nécessaire afin de combler les lacunes dans les systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement, qui risqueraient de réduire la

disponibilité des produits de santé reproductive et d'entraîner des ruptures de stocks. Le contrôle des bordereaux de réception et de comptes rendus d'inspection doit être effectué et documenté de manière plus systématique. Un suivi régulier des stocks de produits de santé reproductive par les partenaires d'exécution, ainsi qu'un suivi de la ponctualité des distributions et de la disponibilité en temps opportun aux points de prestation de services, restent nécessaires.

38. La mise en place d'une nouvelle politique de gestion des stocks et l'optimisation des outils de suivi, notamment la revue des stocks par le FNUAP, apporteront une plus grande transparence dans la distribution et le suivi des produits. Cependant, la mise en œuvre de processus et systèmes organisationnels de gestion des chaînes d'approvisionnement plus efficaces et intégrés (depuis la passation de marchés jusqu'au « dernier kilomètre ») est un travail en cours qui doit être mené à bien pour tirer profit de ces améliorations. L'impact complet de l'introduction de cette politique et des nouvelles mesures sera examiné dans les audits à venir.

Gestion des opérations

(i) Gestion des ressources humaines

39. La gestion du personnel engagé sous contrat de services continue d'être améliorée, avec plus de transparence et de rigueur. D'autres activités, comme l'émission de contrats, restent gérées manuellement et quelques écarts avec les exigences de la politique de 2014 sur les contrats de services ont été remarqués à plusieurs occasions.

40. Des progrès ont été notés dans la gestion des contrats de consultant individuel grâce à l'un outil d'enregistrement centralisé lancé au niveau mondial en 2017, cependant en notant son intégration limitée avec le progiciel de gestion intégré et son usage étant minimal. L'attribution de contrats et le calcul et le paiement des frais de consultance restent gérés manuellement et quelques écarts avec les exigences de la politique de 2015 sur les consultants ont de nouveau été observés.

41. De plus, l'intégration limitée des fichiers de consultants au niveau global et au niveau régional, pour les consultants, nécessite encore l'attention de la direction.

42. La gestion des congés est également un domaine nécessitant une amélioration, notamment concernant l'exhaustivité et la précision de la tenue des registres.

(ii) Achat

43. Les procédures d'achat sont adéquatement conçues et fonctionnent toujours efficacement pour les activités de passation de marchés centralisées non humanitaire entreprises par le Service des achats, qui représentent environ la moitié du total des achats au FNUAP. Des exemples de non-conformité avec les procédures d'achat ont été constatés à plusieurs reprises au niveau des bureaux de pays, en particulier en ce qui concerne la planification et l'évaluations des besoins, les appels d'offres et l'attribution des marchés, et la réception et l'inspection des stocks. L'augmentation du recours aux accords à long terme au niveau local, pour améliorer l'efficacité des achats et le rapport qualité-prix, a été remarquée. Elle s'accompagne cependant d'un besoin croissant d'obtenir les autorisations adéquates afin d'utiliser les accords établis par d'autres organisations du système des Nations Unies.

44. Les contrôles de « deuxième ligne de maîtrise » ont été améliorés en 2018 : ils nécessitent d'être encore renforcés pour traiter le risque lié à la non-conformité avec les procédures d'achat, comme décrit dans le paragraphe 43 ci-dessus, y compris l'introduction de l'achat en ligne au niveau national, prévu dans le cadre de la transformation des TIC.

45. Comme précédemment mentionné (voir le paragraphe 32), des améliorations sont requises dans le domaine des achats pour les activités humanitaires.

(iii) Gestion financière

46. Les instances de dépenses enregistrées sous des codes comptables incorrects continuent d'être identifiées au niveau des bureaux de pays, avec le risque de diminuer la fiabilité des rapports financiers. Les contrôles de la « deuxième ligne de maîtrise », mis en œuvre au niveau du siège, continuent fortement d'atténuer l'impact de ce problème pour les rapports financiers.

47. Afin de minimiser les risques d'opérations exécutées sans l'accord approprié de l'Administration et, éventuellement, celui de dépenses dépassant les ressources financières disponibles, le fait que les engagements financiers soient reflétés et approuvés en temps opportun dans l'application Atlas, par l'émission de demandes d'achat ou de bons de commande avant que ne soient communiquées aux fournisseurs et aux partenaires d'exécution les décisions d'acquisition, continue d'être un point important.

48. Les processus et contrôles en matière de versements réalisés par le biais de prestataires de services de paiements, y compris les banques, les opérateurs de transferts monétaires et les sociétés de téléphonie mobile, restent un domaine à renforcer.

(iv) Technologie de l'information et de la communication

49. Des avancées continuent d'être notées dans le cadre du projet en cours de transformation des TIC, en particulier concernant la gouvernance des TIC et la gestion des ressources. La mise en œuvre du module concernant le renforcement de la gouvernance et l'exécution des projets technologiques a été finalisée en 2018, fournissant une assurance complémentaire sur la conception et le fonctionnement des contrôles dans ce domaine. L'impact réel de la transformation des TIC sera couvert dans les audits futurs.